

Alain SAURAT

41, rue de la Paix

35390 GRAND FOUGERAY

Liste pour les élections municipales des 9 et 16 mars 2008, « Une écoute, un projet, une équipe ».

Dossier n° : 0801069-4

4<sup>ème</sup> Chambre

Greffe du Tribunal Administratif de Rennes

35044 Rennes Cedex

Grand Fougeray, le 16/05/08

Monsieur le Président,

On ne peut qu'être sidérés et inquiets de prendre connaissance des ultimes arguments de la défense, par voie de presse (Ouest-France du 14 mai 2008 et L'Eclairer de Chateaubriant du 16 mai 2008).

**Il aura fallu attendre deux mois pour « découvrir »** qu'une confusion dans l'appellation des bureaux (bureau n°1 et centralisateur) et qu'une « panne informatique » suffiraient à expliquer la rupture du processus public, la disparition du maire, de son adjoint et de documents électoraux. Cela interpelle quant à la sincérité d'un propos à nouveau non étayé. Maître Poignard ne juge pas utile de reprendre « cette panne » dans son argumentaire...

Tout ceci est nouveau, tellement nouveau (après quatre mémoires), que la cour ne pouvait en avoir la primeur lors de l'audience publique du 13 mai 2008 !

Nous sommes également interpellés de la manière dont la défense dans ses interventions de presse se proclame par avance disculpée de toute autre atteinte au code électoral et me fait citer comme le meilleur avocat qui soit de l'absence de toute suspicion de fraude...

Nous ne sommes pas juristes et ne pouvons que supposer comme légitime dans sa forme la dernière production de Maître Poignard mais en tant que simples citoyens nous sommes profondément choqués de voir s'étaler dans la presse tant des appréciations sur un jugement en délibéré que l'exposé réitéré d'affirmations graves susceptibles d'altérer la perception qu'auront les citoyens des attendus de ce jugement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l' expression de ma haute considération.

Alain SAURAT

En pièces jointes: Ouest-France, édition départementale de Redon du 14 mai 2008 et L'Eclairer de Chateaubriant du 16 mai 2008

## GRAND-FOUGERAY - Après l'audience de mardi, le verdict le 22 mai Les Fulkériens devront-ils revoter ?

Suite à la protestation déposée par Alain Saurat, relative au déroulement du premier tour des élections municipales, l'audience du tribunal administratif s'est déroulée mardi, à Rennes. Le verdict sera rendu ce jeudi 22 mai. Les citoyens pourraient être appelés à voter à nouveau...

Invités à se présenter à 14 h 45, mardi dernier, au tribunal administratif de Rennes, Alain David et Alain Saurat se sont retrouvés dans la salle d'audience. D'autres affaires concernant des litiges électoraux étaient aussi inscrites au rôle, les deux hommes et leurs équipes respectives ont dû patienter un peu avant de s'adresser tribunal.

Alain David, premier magistrat, était accompagné de quelques élus adjoints et du directeur général des services municipaux, Frédéric Imbeaud. Leur défense étant assurée par maître Michel Poignard.

Alain Saurat, ex-challenger aux municipales qui conduisait la liste adverse « une écoute, un projet, une équipe », s'est exprimé seul à la barre. A ses côtés, une douzaine de personnes (dont des colistiers) mais pas d'avocat.

### Contre les opérations de vote et le déroulement de la campagne

L'audience a été marquée par les allers-retours de versions contradictoires. Le juge rapporteur a d'abord fait part de l'état du dossier et de la protestation enregistrée au greffe, le 13 mars dernier, suite au premier tour des municipales, orientée contre les opérations de vote et contre le déroulement de la campagne.

Le requérant, Alain Saurat, a fait constater à la Cour que, « deux mois après les faits, la Défense est incapable de fournir des témoi-

gnages de gens cités comme présents dans la salle et qui auraient pu infirmer mes propos ». Il estime notamment qu'il y a eu une rupture dans le processus des élections.

### « Des violations répétées »

« L'analyse ne saurait être validée et la protestation devra en conséquence être rejetée comme dépourvue de tout fondement », argumente, de son côté, Maître Poignard, avocat du maire réélu, dans le mémoire adressé au président et conseillers composant le tribunal.

L'avocat d'Alain David invite donc les juges à rejeter cette protestation et « à condamner leurs auteurs à payer la somme de 2 000 € au titre des frais irrépétibles », selon ce même document.

S'en suivent des allers-retours entre la défense et le requérant Alain Saurat, qui martèle : « Je ne mets pas en cause le résultat des élections, mais je ne supporte pas qu'il soit dit devant la Cour que j'accrédite l'idée de fraude. Je suis là pour démontrer les violations répétées au code électoral qui introduisent la suspicion sur la légitimité des élus. »

### L'article R 67...

Le mot de la fin est revenu au Commissaire du gouvernement. Il a formulé ses conclusions en évoquant l'article R 67 du code électoral.

Son non-respect suffit à annuler les élections. Cet article dit que « Immédiatement après la fin du dépouillement, le procès-verbal des opérations électorales est rédigé par le secrétaire dans la salle de vote, en présence des électeurs. Il est établi en deux exemplaires, signés de tous les membres du bureau. Les délégués des candidats ou listes en présence sont obligatoirement invités à contresigner ces deux exemplaires. Dès l'établissement du procès-verbal, le résultat est proclamé en public par le président du bureau et affiché en toutes lettres par ses soins dans la salle de vote. »



Dans le bureau n°1 également qualifié de bureau centralisateur, les deux protagonistes de l'affaire. Alain David au premier plan (à gauche), Alain Saurat à l'arrière-plan. (archive)

Constatant la rupture dans la transparence des opérations, entre la fin du dépouillement et la proclamation des résultats (pendant trois quarts d'heure), le Commissaire du gouvernement a donc conseillé aux juges de statuer dans le sens d'une annulation des élections.

Le jugement a été mis en délibéré ce jeudi 22 mai.

Coralie Ronceray

Pour rappel : au premier tour, 17 élus de la liste « Unis pour agir » du maire sortant et réélu Alain David ; 3 élus de la liste « une écoute, un projet, une équipe » menée par Alain Saurat. Au second tour des municipales, les deux derniers sièges ont été pourvus par la liste d'Alain David.

## Les réactions des parties

**Alain David, maire de Grand-Fougeray :** « Nous avons été surpris que le Commissaire du gouvernement cite cet article 67 du code électoral comme un élément pouvant justifier l'annulation des élections. Il a ainsi interprété une rupture entre le bureau n°1 et celui centralisateur (le même) au moment de la procédure.

Reste que nous sommes satisfaits car personne n'a pu apporter la preuve de faits sur l'intention de fausser les résultats des élections.

Notre avocat apportera donc les éléments nouveaux, nécessaires et nous avons bon espoir qu'ils seront entendus d'ici au 22 mai, jour du jugement.

S'il devait y avoir, malgré tout, de nouvelles élections, nous serions de nouveau partants et les organiserons. A ce jour, nous continuons d'exercer, nous avons un programme, voulons assurer la continuité pour ne pas pénaliser la commune engagée dans d'importants projets, et d'agir aussi comme délégués dans les institutions telles que la Communauté de communes. »

**Alain Saurat, ex-candidat aux municipales :** « C'est rassurant pour un citoyen, que toutes les parties aient eu voix au chapitre. Je suis satisfait de cette première phase : les deux parties, en plus de leur production écrite, ont eu l'occasion de se réexpliquer. » En cas de nouvelles élections, sera-t-il partant ? Réponse : « sans doute. »

## EN BREF

### Bain-de-Bretagne

#### Classes « 8 »

Inscriptions pour la journée des Classes 8 du 15 juin auprès de M. Claret 06 60 84 83 64 ou 06 71 36 18 66

### Retour de l'orgue...en concert

L'ensemble vocal « Le Choeur du Lac » et le conseil paroissial invite à fêter le retour de l'orgue de l'église de Bain-de-Bretagne. Les choristes organisent leur concert de printemps à 20 h 30

# Actualité Ille-et-Vilaine

mercredi 14 mai 2008

## Grand-Fougeray : les municipales sur la sellette Les élections pourraient être annulées. En cause, un délai trop long entre la fin du dépouillement et la proclamation des résultats.

Les habitants de Grand-Fougeray devront-ils revoter ? C'est en tout cas ce que laissent prévoir les conclusions de Jean-François Coënt, le commissaire du gouvernement du tribunal administratif de Rennes, qui s'est penché hier sur la protestation d'Alain Saurat et de ses colistiers, relative à la régularité du premier tour des dernières élections municipales.

Délibéré le 22 mai

Pour le commissaire, l'article R 67 du code électoral qui dit que « dès la fin du dépouillement, l'établissement du procès-verbal est rédigé et immédiatement le résultat doit être proclamé... » n'a pas été respecté.

Selon le commissaire, alors que le dépouillement est terminé, « **le maire sortant (NDLR : Alain David, qui a été réélu) va et vient entre les deux bureaux de vote. Puis il disparaît pendant trois quarts d'heure et ce n'est qu'à 0 h 49 qu'il réapparaît pour proclamer les résultats** ». Le jugement a été mis en délibéré au 22 mai.

S'il se dit soulagé « **qu'il n'y ait pas de contestation sur les résultats eux-mêmes ni sur la campagne** », le maire Alain David cherche une explication : « **C'est la première fois que nous avons deux bureaux. Je suis persuadé qu'il y a eu confusion entre le bureau n° 1 et le bureau central qui se trouvaient dans la même pièce** ».

Sur le délai qui lui est rapproché, Alain David est clair. « **Le bureau n° 2 avait trois quarts d'heure de retard. En attendant, on a enfermé tous les documents du bureau n° 1 dans une urne, en présence de fonctionnaires de la mairie. C'est tout. Ensuite nous avons eu un pépin informatique qui nous a encore fait perdre du temps.** »

Alain Saurat, lui, n'a pas souhaité commenter l'avis du commissaire du gouvernement. Il a seulement indiqué ce qu'il ferait si l'élection était définitivement annulée : « **Avec mes 18 colistiers, nous nous donnerons les moyens de savoir si les gens souhaitent qu'on se représente.** » En attendant le 22 mai, la municipalité d'Alain David assure la gestion de Grand-Fougeray.

Ouest-France